



Appel à projet 2025-2026

« Réchauffement climatique dans le bocage »

■ Contexte

La communauté de communes du Pays de Tronçais est née le 31 décembre 1999. Elle est située au Nord-Ouest du département de l'Allier. Elle couvre **15 communes et regroupe 7 469 habitants**.

Elle s'inscrit dans un territoire rural, qui souffre sur les plans démographique et économique, tout en disposant :

- d'un réel capital humain (associatif et entrepreneurial) ;
- d'une identité forte portée par un massif forestier dont le nom évocateur « Tronçais » résonne bien au-delà des limites administratives de l'Allier.

Le Pays de Tronçais appartient aux espaces que le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) qualifie de « campagnes vieilles à très faible densité, à faibles revenus avec une économie présentielle et agricole ».

La population du Pays de Tronçais décline en raison d'un solde naturel négatif (-1,3 %/an). Toutefois, l'attrait du territoire se lit à travers les résultats positifs du solde migratoire. Il contribue également au rajeunissement de la population.

L'économie locale repose sur l'agriculture (élevage bovin charolais, polyculture), la filière bois, la santé et le tourisme. Ce dernier a été identifié comme un levier de développement de territoire dès la fin des années 1960. En effet, le Pays de Tronçais dispose d'un véritable potentiel d'attractivité touristique notamment grâce à la forêt domaniale de Tronçais. Son étendue (10 500 hectares), ses bois de grande qualité, son homogénéité sont connus de tous les professionnels de la filière bois.

Tronçais, ce n'est pas seulement une sylviculture exceptionnelle avec ses retombées économiques, c'est aussi sa biodiversité avec ses espaces classés Natura 2000, ses réserves biologiques. Le Pays de Tronçais, particulièrement en Forêt, abrite de grands étangs et un patrimoine archéologique important. En dehors de la forêt, le Pays de Tronçais dispose d'un riche patrimoine historique et culturel (cités médiévales d'Ainay-le-Château et Hérisson).

Ce cadre de vie exceptionnel n'est pas pleinement exploité d'un point de vue culturel. En effet, la forêt mais aussi le patrimoine du territoire donnent la possibilité de créer une **véritable action culturelle à l'échelle de la communauté de communes notamment dans le cadre du label Forêt d'Exception®** attribué en 2017 puis renouvelé en 2022.

Par conséquent, la communauté de communes du Pays de Tronçais s'est engagée dans une coordination d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) à destination de tous les publics, par la mise en place d'une politique d'action culturelle cohérente, favorisant la complémentarité des acteurs à l'échelle du territoire.

Les principaux partenaires institutionnels de la communauté de communes du Pays de Tronçais sont :

- Le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le Ministère de l'Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier ;
- Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le Conseil départemental de l'Allier ;
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier ;
- La Mutuelle Sociale Agricole de l'Allier ;
- Le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Dans ce cadre, depuis la rentrée scolaire 2021-2022, la communauté de communes a mis en **place des projets EAC** :

- 2021-2022 : découverte du théâtre avec Le Cube à Hérisson ;
- 2022-2023 : découverte de la musique et du chant avec Antonio PLACER auprès des écoles, de l'accueil de loisirs et des maisons de retraite du territoire. Des représentations finales se sont tenues auprès de l'ensemble des habitants ;
- 2023-2024 : découverte de la photo et de la vidéo autour du paysage ainsi que des légendes de la Forêt de Tronçais avec la vidéaste Julie SIBONI et le photographe Emmanuel DUBOST. Le public visé était les élèves des écoles, les résidents des maisons de retraite avec un lien intergénérationnel. Une restitution finale auprès des habitants s'est tenue en juin 2024 ;
- 2024-2025 : découverte du dessin et de l'écriture avec la création d'une bande dessinée autour des métiers d'autrefois du Pays de Tronçais. Une restitution finale auprès des habitants se tiendra le 17 juin 2025. L'artiste est Thibaut LAMBERT.

L'appel à projet s'inscrit dans une **découverte du territoire** (son espace, son patrimoine, sa biodiversité, ses habitants, etc.) pour y déambuler et en faire une expérience sensible. Il engage à mieux le connaître et le comprendre en percevant les enjeux historiques, géographiques, environnementaux et sociétaux.

▪ Contenu

Ce projet artistique et culturel s'inscrit dans le plan d'actions 2025-2026 de la CTEAC. Il se conçoit en lien avec les structures culturelles et acteurs socio-culturels : médiathèque, école de musique, musées, associations mémorielles, tout acteur culturel engagé. Il est indispensable de **créer un lien privilégié avec les écoles** (compétence intercommunale), **les maisons de retraite du territoire**, le centre hospitalier d'Ainay-le-Château ou encore les centres sociaux ruraux du territoire.

Ce projet vise à développer l'appropriation des jeunes générations de leur territoire et de l'impact du réchauffement climatique dans le bocage. Par conséquent, une attention particulière doit être mise sur l'œuvre et la médiation.

Le projet devra donc **mettre en valeur le Pays de Tronçais à travers le bocage et la Forêt de Tronçais**. Les enfants des écoles (3 classes au minimum et 5 classes au maximum) et les résidents des maisons de retraite devront participer à l'œuvre et à la médiation. Les autres publics ne doivent pas être oubliés.

Ce projet sera présenté à l'ensemble des habitants du Pays de Tronçais à la fin de l'année scolaire 2025-2026 avec un temps de médiation. En fonction du budget, un temps de restitution retraçant la démarche artistique en exposition itinérante sera à prendre en compte.

▪ Objectifs

La communauté de communes recherche une équipe pluridisciplinaire scientifique et culturelle apte à user de créativité pour mettre en valeur son territoire, susciter des envies ainsi que rendre fiers et sensibiliser les habitants de leur territoire. Le **lien intergénérationnel est très important**.

Le projet doit faire appel à une équipe pluridisciplinaire scientifique et culturelle structurée en **capacité d'intervenir auprès de différents types de public** (petite enfance, scolaire, résidents en maison de retraite, personnes en situation de handicap, etc.). Cette équipe artistique doit être capable de fédérer tous les publics.

▪ Modalités

La résidence artistique s'inscrit dans le **projet culturel des écoles de la CTEAC**.

L'équipe pluridisciplinaire scientifique et culturelle doit organiser son action entre temps de travail propre (recherches, enquêtes, rencontres avec les acteurs du territoire, etc.) et temps d'intervention auprès des publics.

Les équipes pluridisciplinaires scientifiques et culturelles qui postulent dans le cadre de la convention doivent impérativement tenir compte des trois piliers de l'éducation aux arts et à la culture pour construire le projet :

- Les rencontres : avec des œuvres, des processus, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture,
- Pratique artistique : engager les publics dans une pratique singulière et collective,
- La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Les attentes vis-à-vis des équipes pluridisciplinaires scientifiques et culturelles sont les suivantes :

- **La création d'une dynamique culturelle en adéquation avec le projet 2025-2026 de la communauté de communes ;**
- Une démarche pédagogique de qualité qui combine à la fois acquisition de connaissances, rencontre avec les œuvres, les artistes et les structures culturelles, et pratique ; une démarche qui, à ce titre, s'accompagne de productions ;
- Une représentation du Pays de Tronçais ;
- La manière dont le projet prend en compte les spécificités du public auquel il s'adresse et contribue à une démocratisation artistique et culturelle ;
- L'encouragement de la pratique artistique comme un levier d'expression et de créativité des habitants dans tous les temps de la vie ;

- La valorisation des actions mises en œuvre durant le temps de la présence artistique liée à la création d'un objet artistique (livrable ou/et diffusable sous différentes formes : ouvrage papier, audiovisuel, numérique etc...) ;
- Placer les habitants en tant qu'ambassadeurs de leur territoire ;
- Rendre compte régulièrement du travail mené et accompli auprès de la communauté de communes par une réunion mensuelle (physique ou visio).

▪ Moyens mis en œuvre

La bourse délivrée à l'équipe pluridisciplinaire scientifique et culturelle comprend l'ensemble des frais afférents au projet (artistique, administration, préparation, coordination, transport, restauration et hébergement si nécessaire). Elle doit également intégrer la **création de tout produit artistique. L'équipe artistique retenue devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.**

▪ Suivi

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à rendre compte régulièrement de l'avancée de leur travail et à transmettre les informations demandées par la communauté de communes. Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par la direction de la communauté de communes du Pays de Tronçais. Les porteurs de projets sont force de propositions, or, ils s'engagent à prendre en compte les préconisations de la communauté de communes en lien avec le Comité de Pilotage de la CTEAC.

L'équipe pluridisciplinaire scientifique et culturelle mettra en œuvre une dynamique de découverte par des outils de restitution des travaux : publication, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres.

▪ Contenu de la candidature

La résidence est ouverte à des professionnels disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires/prestations de services.

Les candidats sont des professionnels et doivent s'inscrire dans au moins un des champs artistiques suivants : spectacle vivant, arts du récit, arts plastiques et visuels, musique, patrimoine culture scientifique, littérature.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une note d'intention (maximum 4 pages) présentant les motivations, les intérêts pour la résidence, la complémentarité de l'équipe et la cohérence ;
- Une présentation du projet d'immersion envisagé, sa méthodologie et sa structuration ;
- Le CV des différents artistes ;
- Un dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe précisant le rôle du ou des membres de l'équipe ;
- Un budget prévisionnel détaillé mentionnant tous les postes et le nombre de séances (artistique, administration, préparation, coordination, transport, restauration et hébergement si nécessaire, etc.) ;
- La capacité à la construction collective (notamment à travers les modes de participation et les outils de mobilisation envisagés) et à transmettre sa pratique artistique à un public large ;
- La ou les forme(s) de diffusion envisagée(s) pour toucher le plus d'habitants possible ;
- Les formes « livrables » de valorisation du processus du projet et de son impact sur les habitants.

■ Critères de sélection

- Faisabilité du projet ;
- Tarif du projet ;
- Implication des écoles et des maisons de retraite du territoire dans la conduite du projet ;
- Implication des habitants du territoire dans la conduite du projet ;
- Implication et concertation des acteurs locaux pour la mise en avant concrète des actions ;
- Le projet doit s'adresser à tous les publics y compris les plus éloignés de la culture ;
- Le projet repose sur une équipe pluridisciplinaire scientifique et culturelle professionnelle reconnue pour la qualité de son travail, la qualité de ses rapports humains et sa capacité à gérer les projets participatifs, pour sa rigueur et son autonomie dans la gestion de projet ;
- Comment effectuer le lien avec la communauté de communes du Pays de Tronçais ?

La forme définitive du rendu du projet sera définie par le/les artistes en co-construction avec la collectivité et les partenaires de la CTEAC.

■ Sélection et déroulement

Après réception des propositions de projet, les candidats seront présélectionnés sur la base de l'adéquation de la réponse aux critères de sélection et à la volonté de la communauté de communes.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés par un comité de sélection (élus, directeur général des services, partenaires) et s'engagent à venir sur le territoire pour faire une présentation du projet.

Après débat et vote, un candidat sera sélectionné pour le projet 2025-2026.

■ Planning prévisionnel du projet culture 2025-2026

- 15 mai 2025 : diffusion de l'appel à projet ;
- 30 juin 2025 : présélection des candidats ;
- 09 juillet 2025 : audition des candidats présélectionnés (en présentiel) ;
- Fin août – début septembre 2025 : temps de rencontre de l'équipe pluridisciplinaire scientifique et culturelle sélectionnée avec la communauté de communes ;
- Fin septembre 2025 : concertation et construction de l'année des interventions à venir en lien avec la communauté de communes et les bénéficiaires du projet ;
- Octobre 2025 – mai 2026 : interventions de l'équipe artistique sur le territoire ;
- Juin 2026 : clôture du projet 2025/2026 ;
- Juillet 2026 : bilan du projet 2025/2026.

■ Date limite de dépôt des dossiers : 19 juin 2025 à 12h00

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal et **par mail** avant la date butoir à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays de Tronçais
1 Rue Nicolas Baudin
Le Bourg
03350 CERILLY

Mail : comcom@paysdetroncais.fr

Les dossier incomplets ne seront pas pris en compte. Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.

Contact pour toute information sur l'appel à projet :

Loïc DUFOURNEAU

Directeur Général des Services

Tel : 06 98 40 62 33

Mail : ldufourneau@paysdetroncais.fr

Une fois les dossiers sélectionnés, les candidats seront contactés par mail pour se présenter devant le comité de sélection, le 09 juillet 2025. L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par mail à l'issue des résultats du jury.